

FICHE 5

DÉCLARATION D'ACCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, le dossier d'assurance est à remplir **en ligne** sur la [plateforme MMA](#) dédiée et accessible à partir du site fédéral (rubrique VIE DU HAND/JOUER/S'ASSURER ou en cliquant [ICI](#) Tous les documents relatifs au contrat d'assurance sont également accessibles sur la plateforme ou à la rubrique Vie des Clubs.



Dans la mesure du possible, tout accident ou blessure doit être communiqué à l'arbitre qui doit le porter sur la Feuille de match. La déclaration d'accident doit être faite dans les plus brefs délais comme le prévoit le contrat :

5.4 DECLARATION DE SINISTRE PAR L'ASSURE

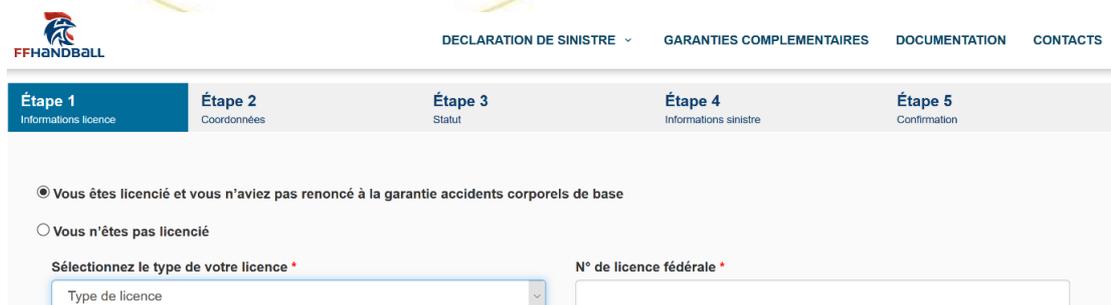
Tout accident de nature à entraîner le bénéfice de la garantie doit être déclaré par écrit à l'assureur dans les 10 jours de l'arrêt d'activité, sauf cas de force majeure. Cette déclaration doit préciser la date et les circonstances de l'accident et la date d'hospitalisation éventuelle. Elle doit être accompagnée d'un certificat médical détaillé décrivant les lésions subies ou la nature de l'affection, ainsi que la date des premiers symptômes. Ce certificat doit faire état de la durée initiale de l'état d'incapacité temporaire ou de la durée de l'hospitalisation.

En cas d'arrêt d'activité ou d'hospitalisation survenant lors d'un séjour à l'étranger, l'assuré doit en apporter la preuve formelle au moyen de certificats médicaux. A défaut de preuve, le point de départ de l'incapacité ou de l'hospitalisation pour le décompte de la franchise sera la date de retour en France métropolitaine, dans un département ou dans un territoire d'Outre-Mer.

Choisir déclaration de sinistre, le sinistre concerne une personne physique.

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS LICENCE

Chercher les informations (type de licence et le numéro de licence) dans la rubrique INDIVIDU / Licence de Gesthand. N'oubliez pas de demander un maximum d'informations personnelles au licencié (n° SS, mutuelle) et sur les circonstances de l'accident (lieu, heure, rencontre, trajet, circonstances...).



The screenshot shows the 'DECLARATION DE SINISTRE' form. At the top, there are navigation links: 'DECLARATION DE SINISTRE', 'GARANTIES COMPLEMENTAIRES', 'DOCUMENTATION', and 'CONTACTS'. Below these is a progress bar with five steps: 'Étape 1 Informations licence' (active), 'Étape 2 Coordonnées', 'Étape 3 Statut', 'Étape 4 Informations sinistre', and 'Étape 5 Confirmation'. The main content area contains two radio buttons: 'Vous êtes licencié et vous n'avez pas renoncé à la garantie accidents corporels de base' (selected) and 'Vous n'êtes pas licencié'. Below the radio buttons are two input fields: 'Sélectionnez le type de votre licence' (a dropdown menu) and 'N° de licence fédérale' (a text input field).

FICHE 5

DÉCLARATION D'ACCIDENT

ÉTAPE 2 - COORDONNÉES

Renseignements sur votre club

Nom du club *

Nom du représentant (Président...)

N° affiliation du club

Adresse du club *

Ville *

Code postal *

PRÉCÉDENT

SUIVANT

ÉTAPE 3 - STATUT



DECLARATION DE SINISTRE ▾

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

DOCUMENTATION

CONTACT

Étape 1
Informations licence

Étape 2
Coordonnées

Étape 3
Statut

Étape 4
Informations sinistre

Étape 5
Confirmation

- Joueur
- Dirigeant et Autre
- Arbitre

L'accident est-il survenu en Equipe de France ?

Non

Vous êtes :

Joueur sous convention de formation

Choisir votre garanties optionnelles éventuellement souscrites

PRÉCÉDENT

SUIVANT

ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE



DECLARATION DE SINISTRE ▾

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

DOCUMENTATION

CONTACT

Étape 1
Informations licence

Étape 2
Coordonnées

Étape 3
Statut

Étape 4
Informations sinistre

Étape 5
Confirmation

Date de survenance *

Heure

Endroit du sinistre

Adresse du sinistre

Ville

Code postal

Cadre de survenance

Circonstance de survenance

FICHE 5

DÉCLARATION D'ACCIDENT

ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE (suite)

Nature des dommages subis

Des dommages corporels subis ? Non Des dommages matériels subis ? Non

Documents à joindre à votre déclaration

Vous pouvez joindre 3 fichiers au maximum, la taille d'un fichier ne doit pas dépasser 5M

Choisir un fichier

Vous n'êtes pas la victime
 Je soussigné **moreul annie**, certifie, exact les renseignements communiqués ci-dessus.

ÉTAPE 5 - CONFIRMATION DE LA DÉCLARATION

FFHANDBALL [DECLARATION DE SINISTRE](#) [GARANTIES COMPLEMENTAIRES](#) [DOCUMENTATION](#) [CONTACTS](#)

DÉCLARATION DE SINISTRE
Le sinistre concerne une personne physique [Accueil](#) > Déclaration de sinistre

Étape 1 Informations licence Étape 2 Coordonnées Étape 3 Statut Étape 4 Informations sinistre **Étape 5 Confirmation**

Date de votre déclaration de sinistre : 28/03/2017

Ensuite, l'assurance adresse au licencié, un courrier postal avec un numéro de dossier et demandant les pièces complémentaires. Le licencié peut alors envoyer tous les documents nécessaires pour se faire rembourser.